



REPÈRES

Magazine de la Chambre neuchâteloise
du commerce et de l'industrie

> cnci

**La mobilité
pendulaire d'après**
page 8

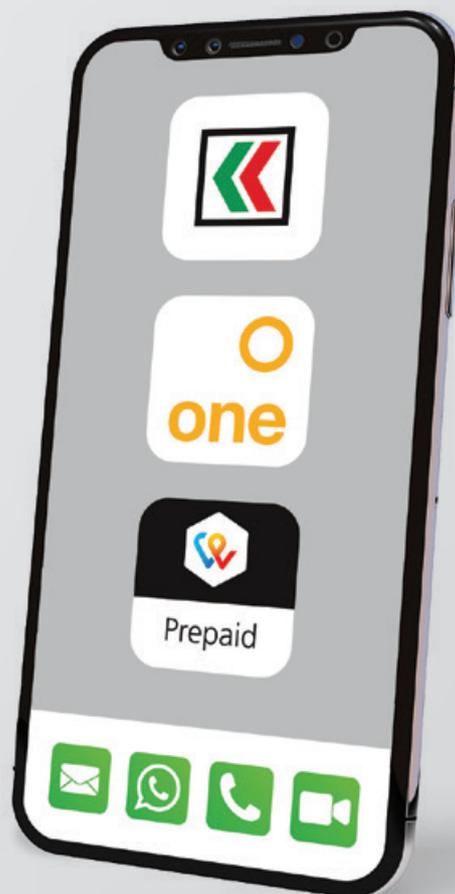
**Business sous
confinement**
page 11



Photo by Kyle Thacker on Unsplash

N°232 - JUIN/JUILLET 2020

Votre banque en ligne



La proximité se décline sous différentes formes !

www.bcn.ch/e-services

Découvrez les fonctionnalités des applications BCN Mobile banking, Viseca one et Prepaid TWINT sur www.bcn.ch/e-services



Industrie d'exportation : vers un rebond en 2021?

par Florian Némethi - Directeur CNCI

SOMMAIRE

Éditorial	3
Économie pratique	5
Réseaux	7
Grand angle	
La mobilité pendulaire d'après	8-9
Focus	
Business sous confinement	11
Maison de l'économie	12-13
Point de vue	
Michelle Voser	
INFOSUISSE	15
Agenda	18

Près de 3 mois après le début du confinement et des fermetures de nombreux établissements, commerces et entreprises, la reprise des activités s'effectue progressivement. A cet égard, la bonne surprise, même s'il n'y a aucune euphorie, concerne l'économie résidentielle, aidée dans l'immédiat par un fort besoin de «rattrapage» des consommateurs et par une météo clémente. A Neuchâtel comme dans le reste de la Suisse.

C'est bien sûr réjouissant. Mais, malheureusement, un début de reprise dans ce secteur ne suffira pas. Car le moteur économique du canton reste l'économie «extérieure», en particulier son industrie d'exportation. Celle-ci génère non seulement beaucoup de substance, mais induit aussi un effet d'entraînement positif sur les activités de service. Or, à ce stade, ses perspectives s'avèrent moroses: beaucoup d'entreprises font face à des reports de commandes - souvent au-delà de cet été - quand ces dernières ne sont tout simplement pas annulées. Swissmem s'attend à une récession longue, jusqu'au deuxième trimestre 2021. Quant à l'horlogerie, les signaux actuels sont aussi très inquiétants.

Dans l'immédiat, la confiance nécessaire à la croissance économique fait encore défaut. Une deuxième vague du virus ne peut pas être exclue. Partout, les budgets d'investissement et le pouvoir d'achat des consommateurs sont érodés. Le feu des troubles sociaux couve sous le tapis, en Europe comme aux Etats-Unis. Enfin, certains secteurs industriels étrangers, clients importants de nos régions, sont très ébranlés par l'épisode COVID-19 - automobile, aviation, machines. Ils risquent bien d'en ressortir affaiblis et, de plus, confrontés à de gros défis structurels. Le tout, probablement, dans un contexte persistant de franc fort.

Les mois à venir seront assurément très difficiles pour nos industries régionales. Des restructurations, voire des faillites,

semblent inévitables. Néanmoins, si l'on se projette en 2021, on peut tout de même espérer un rebond significatif, du fait d'une conjonction de plusieurs phénomènes.

D'abord, les gigantesques programmes de relance économique en Europe et en Amérique du Nord, à coups de milliers de milliards de dollars, vont procurer des opportunités très importantes. Ce sera le cas aussi pour les entreprises suisses, en particulier dans les infrastructures où les investissements vont se multiplier. Ensuite, certains grands trends industriels d'avant la crise pourraient s'amplifier, générant un fort besoin d'automatisation, de robotisation et en même temps de flexibilisation des outils de production. La probable relocalisation partielle des chaînes de production industrielle, en particulier en Europe, pourrait accroître ce besoin. Enfin, la relance économique mondiale, un regain de confiance du consommateur et la normalisation progressive du secteur du tourisme, lorsqu'elles se produiront, devraient permettre à l'horlogerie suisse de retrouver des couleurs. Sans qu'on sache, toutefois, si et quand elle pourra retrouver les niveaux d'avant COVID-19.

Dans l'immédiat, la situation économique posera sans doute un nouveau problème à la Confédération et au SECO, qui feront face à des réalités contrastées entre les secteurs et entre les régions. Il faudra pouvoir maintenir les aides de façon ciblée et différenciée, en évitant la tentation d'un démantèlement général trop hâtif de mesures dont une partie des entreprises aura encore besoin. Mais ce n'est sans doute plus le rôle du Conseil fédéral de procéder seul à ce genre d'arbitrage. Le temps du Parlement fédéral est donc revenu. Charge à nos régions de PME industrielles d'y faire valoir leurs intérêts!

Impressum
repères est le mensuel de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
Rue de la Serre 4
2000 Neuchâtel
Tél. 032 727 24 10
cnci@cnci.ch
www.cnci.ch

Parution bimestriel
Rédaction: CNCI
Éditeur: CNCI
Conception: Inox Communication
Impression: Imprimerie Bailiod SA

Publicité
Nadia Garavaldi
Tél. 032 727 24 10
nadia.garavaldi@cnci.ch

Bulletin adressé aux membres de la CNCI



tsm

COMPAGNIE D'ASSURANCES
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
INSURANCE COMPANY



Transports
A chaque exigence, une solution

ASSURANCES TRANSPORTS
www.tsm.ch/transports

ORFÈVRE EN ASSURANCES DEPUIS 1921 

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCES - ENTREPRISES

**LE SPÉCIALISTE EN SUISSE
POUR LA TRANSMISSION
DE **COMMERCES**
ET **D'ENTREPRISES****



Agence Neuchâtel - Jura - Bienne, Place Pury 9, Neuchâtel

Tél. 032 322 01 03 - neuchatel@remicom.com - www.remicom.com

LA RÉVISION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Le 1^{er} juillet 2020, entrera en vigueur la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) visant à supprimer les inégalités salariales fondées sur le sexe par le biais d'une analyse des salaires imposée à certains employeurs.

QUEL EST LE CONTEXTE DE CETTE RÉVISION ?

Il faut tout d'abord revenir au fondement du principe de l'égalité de salaire ancré depuis 1981 dans la Constitution fédérale à son art. 8 al. 3 3^e phrase: «l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale». La loi fédérale sur l'égalité entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1996 interdit toute discrimination à raison du sexe dans le cadre professionnel et notamment en matière de rémunération (art. 3 al. 2). Bien que ladite loi prévoit plusieurs instruments permettant de lutter contre une discrimination salariale à raison du sexe, les statistiques relèvent que l'égalité salariale entre hommes et femmes n'est toujours pas atteinte, même s'il faut relever que les écarts se réduisent. En effet, la loi actuelle ne prévoit pas que les autorités veillent à l'application du principe d'égalité et à la sanction des discriminations. Il appartient aux employés de saisir les tribunaux et il faut constater que nombreux sont ceux qui y renoncent par peur de représailles et également du fait qu'il est toujours compliqué d'apporter la preuve d'une discrimination supposée.

Après consultation des milieux patronaux et syndicaux, la Confédération a décidé en 2007 de laisser une chance aux partenaires sociaux pour parvenir à l'égalité salariale. Il était toutefois précisé qu'en l'absence de résultats escomptés des mesures supplémentaires seraient prises. Ce projet nommé « Dialogue sur l'égalité des salaires » débuté début 2009 prévoyait la réalisation volontaire d'analyses de salaires par les employeurs pour

parvenir à réduire les discriminations salariales. Malheureusement, les résultats n'ont pas été concluants et il a fallu constater que des démarches volontaires n'étaient pas un outil suffisant. Le Conseil fédéral s'est alors décidé à prendre des mesures étatiques dans le sens d'une obligation de procéder à une analyse des salaires dans l'entreprise. Après plusieurs modifications du projet, la révision de la loi a finalement été adoptée par le Parlement en décembre 2018.

QUELLES SONT LES NOUVELLES OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX EMPLOYEURS ?

Les nouvelles dispositions prévoient qu'une analyse des salaires doit être effectuée d'ici à fin juin 2021 dans toutes les entreprises employant au moins 100 employés au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit non pas de postes à plein temps, mais du nombre de personnes employées, sans compter les apprentis. Cela touchera seulement 9.9% des entreprises, mais 46% des employés en Suisse.

La loi prévoit que l'analyse des salaires doit se faire selon une méthode scientifique et conforme au droit. Le logiciel Logib mis à disposition gratuitement par la Confédération peut par exemple être utilisé. Si le premier résultat de l'analyse a relevé que l'employeur respecte l'égalité des salaires, il n'aura plus à effectuer cette analyse. Si en revanche cela n'est pas le cas, une analyse devra être à nouveau effectuée et cela tous les 4 ans, tant que l'égalité des salaires n'est pas constatée.

Un organe devra ensuite vérifier que cette analyse a été effectuée correctement sur le plan formel. Il devra s'agir d'une entreprise indépendante de l'organe de révision. Cette vérification doit être faite d'ici à fin juin 2022 et le résultat de l'analyse sera ensuite porté à la connaissance des employés avant fin juin 2023. Aucune communication à une autorité ne devra par contre être faite. Toutefois, pour les sociétés cotées en bourse, le résultat devra être publié dans l'annexe de leur rapport annuel. Ces nouvelles dispositions légales ont une durée limitée à douze ans. Ce qui signifie que la loi cessera de s'appliquer le 1^{er} juillet 2032. Finalement, aucune sanction n'est prévue en cas d'inégalité constatée. Il appartiendra dans un tel cas aux employés d'agir sur la base de cette analyse pour réclamer un salaire égal.

Régine de Bosset
Conseil juridique CNCI

POUR UNE EAU DOUCE ET CLAIRE

Adoucisseurs d'eau
10 ans de garantie



plus d'informations
info@entretec.ch

Nouveau rédacteur en chef à Canal Alpha

Du changement à Canal Alpha. La chaîne de télévision régionale a annoncé l'engagement de Julien Grindat en tant que rédacteur en chef de l'information. Journaliste reporter images de formation, le Biennois de 37 ans occupait depuis 2016 la fonction de directeur de la rédaction convergente du groupe de presse biennois Gassmann, composée de la télévision locale TeleBilingue, Radio Canal 3, «Le Journal du Jura» et le «Bieler Tagblatt».

L'hémorragie se poursuit pour Baselworld 2021

Après les départs annoncés de Rolex, Tudor, Patek Philippe, Chanel et Chopard, c'est au tour des marques du groupe LVMH de quitter la ville rhénane. C'était prévisible, mais tout de même : l'annonce de ces nouveaux départs fait très mal à Baselworld et signe la mort de l'édition 2021 du salon. Personne ne l'affirme officiellement, mais c'est tout comme.

Sans salon, les horlogers se montrent en ligne

Cartier, Piaget, Parmigiani, Ulysse Nardin, Girard-Perregaux, Baume et Mercier, HYT, Panerai ou encore Bovet: ces horlogers dont l'essentiel de la production se fabrique dans les Montagnes neuchâtelaises comptent parmi la trentaine de marques réunies sur la plateforme en ligne Watches and Wonders. C'est sous ce nouveau nom que le salon genevois de la haute horlogerie (SIHH) devait se tenir à Palexpo en avril dernier. Il a bien sûr été annulé. L'organisatrice du salon, la Fondation de la haute horlogerie, a dès lors choisi de permettre aux exposants de présenter ensemble leurs nouveautés en ligne (watchesandwonders.com). Cette

plateforme vise à permettre aux amateurs de belle horlogerie, aux détaillants et aux journalistes du monde entier de découvrir les nouveautés horlogères de l'année.

La banque Bonhôte soutient la presse

Dans ce contexte morose, la banque neuchâteloise Bonhôte & Cie se distingue, en soutenant la presse écrite suisse avec une campagne simple mais efficace qui paraît dans une douzaine de journaux: «Arclinfo», le «Journal du Jura», «Le Temps», «24 heures», «Tribune de Genève», «Neue Zürcher Zeitung», «Berner Zeitung», «Bieler Tagblatt», mais également la presse économique, «L'Agefi», «Bilan».

Un test sérologique qui détecte les infections passées au COVID-19, à la grippe et au SRAS de façon simultanée

La startup suisse Adamant Innotech et le CSEM travaillent au développement d'un test sérologique rapide et ultra-sensible, permettant de déterminer si un individu a, par le passé, été infecté par le virus SARS-CoV-2- responsable du COVID-19, ou par d'autres types de virus. Le dispositif sera basé sur une technologie de micro-réseaux optiques mature, déjà utilisée pour d'autres applications médicales. Le nouveau biocapteur promet de donner des résultats en une à deux heures, et de pouvoir sonder jusqu'à 20 types d'anticorps différents simultanément, soit de retracer diverses infections passées, que ce soit au COVID-19, à la grippe ou au SRAS.

Le Groupe DIXI solidaire avec le personnel soignant

Depuis le début de la lutte contre le Covid-19, l'ensemble du personnel soignant s'engage sans relâche pour soigner et sauver des vies. Outre les remerciements que nous devons à toutes ces femmes et tous ces hommes, le Groupe DIXI a décidé d'apporter sa petite pierre à l'édifice en acquérant plus de 10'000 masques chirurgicaux pour les offrir au système sanitaire neuchâtois. Il a fallu batailler pour se les faire livrer mais la Protection Civile a enfin pu prendre possession de ce précieux matériel.

Croisitour parie sur des vols Les Eplatures - Lugano

Lugano en avion. C'est la meilleure réponse trouvée par Croisitour à l'épineuse question posée aux voyageurs par le Covid-19. L'agence de voyages chaux-de-fonnière, basée aussi au Locle, à Neuchâtel et à Saint-Imier, propose une semaine de vacances, avec vols et hôtel, à partir de 1'250 francs. L'avion de la compagnie locale Swiss Flight Services (SFS) devrait décoller à partir du 28 juin.

Mikron restructure, Boudry épargné

Confronté à une faible demande dans l'industrie automobile, Mikron lance un vaste programme de restructuration. Plusieurs dizaines d'emplois seront supprimées, et le site de production de Berlin sera abandonné. Une perte opérationnelle est escomptée en 2020. La réduction des capacités intervient alors que la demande s'est encore affaiblie dans l'industrie automobile en raison de la pandémie de coronavirus. Cette restructuration annoncée par le groupe ne concerne pas les activités menées à Boudry. Ce site occupe environ 350 personnes.

Trois projets encore en lice pour décrocher le Prix BCN Innovation 2020

Au terme du délai de candidature, 38 projets ont été déposés pour le Prix BCN Innovation, un nombre record depuis la création du concours. Présidé par Yves Perriard, le jury du Prix a désigné les trois finalistes du millésime 2020 du Prix BCN Innovation: EPFL-GoBeyond Project, Infrascreeen et Netsensing Technology. Pour la première fois, la remise du Prix sera diffusée en direct sur divers canaux médiatiques le soir du 1er juillet 2020.

Vous souhaitez nous transmettre une information concernant votre entreprise. Merci de nous envoyer ces informations à nadia.garvaldi@cnci.ch

LA MOBILITÉ PENDULAIRE D'APRÈS

Entretien réalisé par
Florian Némethi, Directeur
Charles Constantin, Membre de la Direction

Depuis le début des années 70, la Suisse a vécu une croissance des déplacements extrêmement soutenue. Entre 2000 et 2010, un cap fut même franchi. La croissance de la pendularité ne se faisait plus seulement entre une ville-centre et sa périphérie, mais également dans des espaces beaucoup plus vastes, par exemple entre Zurich et Berne, Bâle et Berne, Neuchâtel et Genève, Fribourg et Lausanne. En 2019, 11% de la population active suisse avait son lieu de travail à 50 km ou plus de son domicile. Le développement des chemins de fer et la progression continue du nombre d'abonnements généraux (AG) ont servi cet accroissement des grandes mobilités. La crise du COVID-19 a re-brassé les cartes. Pour la première fois, pour des raisons sanitaires, la sacro-sainte offre en transports publics a considérablement été réduite et les citoyens ont même été invités à ne plus y recourir. Depuis le 27 avril dernier, la Suisse se déconfiner. Entretien avec Vincent Kaufmann, Professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités. Le Genevois observe que de grands mobiles pendulaires sont en train de se métamorphoser en télétravailleurs.

Depuis le début du déconfinement, quelles tendances observez-vous en ce qui concerne la mobilité des pendulaires ?

Depuis le 11 mai écoulé, les horaires normaux des transports publics sont à nouveau en vigueur. L'école polytechnique de Zurich analyse l'évolution de la mobilité pendulaire. Les déplacements d'avant reprennent progressivement. Pour les transports publics urbains, la fréquentation remonte vite: les usagers n'ont pas d'autre choix que d'y recourir, soit parce qu'ils n'ont pas de voiture, soit parce qu'ils n'ont pas de place de stationnement. Ceux qui se rendaient en voiture à leur travail continuent logiquement à le faire. Un type de déplacement ne se fait plus comme avant, c'est celui de la grande mobilité pendulaire. Pendant que d'autres retrouvent leur lieu de travail, les grands mobiles pendulaires continuent à télétravailler. C'est un constat qui est moins anodin qu'il n'y paraît. Je ne serais pas étonné que cette tendance se confirme. Pour les grands mobiles pendulaires, le taux de télétravail pourrait rester élevé. Le télétravail s'est massivement développé avec la crise du COVID-19.

Seuls deux mois de déconfinement suffisent à changer les habitudes des grands mobiles pendulaires

Ce qui sera déterminant sera la sortie

de crise. Assisterons-nous à une sortie de crise relativement linéaire ou aurons-nous une sortie de crise à grands effets de rebonds avec une ou deux nouvelles vagues, au cours desquelles nous nous retrouverons à nouveau confinés ? La durée de la crise sanitaire aura un impact sur l'avenir des grandes mobilités et, par voie de ricochet, sur le trafic des CFF, qui s'est orienté, ces dernières années, sur le développement d'une offre axée sur les grandes lignes Intercity / Interregio. L'exploitation de ce potentiel a permis à la pendularité à longue distance de se développer. Or si cette dernière ne s'accroît plus voire régresse en raison du recours au télétravail, les CFF devront revoir leur modèle économique.

Quelles sont les perspectives du télétravail ?

On parle de télétravail depuis plus de 20 ans. C'est une solution intéressante pour lisser les heures de pointe dans les transports publics (TP) et les transports individuels motorisés (TIM). Le télétravail était une solution miracle qui ne décollait pas. D'une part, des entreprises y étaient rétives. D'autre part, certains collaborateurs ne voulaient pas y recourir pour différentes raisons, dont la peur que le télétravail nuise à leur avancement dans l'entreprise. La crise du COVID-19 a boosté le télétravail. Les entreprises

et leurs collaborateurs en sont devenus adeptes. Notre laboratoire suit un groupe de 6'000 Romands qui pratiquent le télétravail. Nombreux d'entre eux le font depuis peu. Ils redécouvrent une certaine qualité de vie et réalisent que le temps passé dans le transport peut désormais être consacré dans les loisirs. Le télétravail peut encore se développer, si le droit du travail s'y adapte et si on trouve une solution pour le contrôle des heures effectuées (timbrage). Le télétravail a un énorme potentiel pour le secteur tertiaire et les services en entreprises.

▼ **La durée de la crise sanitaire aura un impact sur l'avenir des grandes mobilités** ▲

AUTRES OBSERVATIONS DE VINCENT KAUFMANN

> Baisse prévisible de la mobilité structurelle

Je crains que cette crise sanitaire débouche sur une casse considérable au niveau de l'emploi. Ça se reportera aussi sur les réseaux routiers. Il y aura une baisse structurelle de la mobilité.

> Pas de changements pour les transports publics urbains et le covoiturage

Aucun souci. Ils retrouveront leurs niveaux d'avant la crise. Ces moyens de transports comportent tellement d'avantages pour ceux qui les pratiquent.

> Le secteur de l'aviation en danger

Des compagnies d'aviation vont disparaître, malgré les aides étatiques. L'accroissement du chômage et la disparition possible d'entreprises vont faire baisser le nombre d'interactions. Certaines destinations ne seront peut-être

plus proposées. Par exemple, on peut se poser la question sur l'apport économique de vols Genève-Nice pour la Genève internationale. Les achats qui se font sur la Promenade des Anglais ne pourraient-ils pas se faire en Suisse ?

> La mobilité transfrontalière remise en question

La pendularité transfrontalière à Neuchâtel est moins lointaine qu'à Genève et Bâle. La pression sur les prix de l'immobilier pousse les pendulaires à habiter toujours plus loin pour réaliser le rêve de l'acquisition de la maison individuelle. Le COVID-19 a rallongé les files d'attente aux frontières de plus de deux heures (une à l'aller et une au retour). Pour les collaborateurs moins rémunérés (soins à la personne, restauration) avec obligation de présence, la question se posera, tôt ou tard : faut-il arrêter ou continuer ? Les localisations résidentielles seront remises en cause.

PORTRAIT DE VINCENT KAUFMANN

Vincent Kaufmann est professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Il dirige le laboratoire de sociologie urbaine - LaSUR de cette haute école. Ses travaux actuels portent sur la mobilité et ses liens avec la transformation des sociétés contemporaines et de leurs territoires. Il a notamment publié « Retour sur la ville » aux Presses Polytechniques et Universitaires Romandes (2014) et « Mobilité et libre circulation en Europe » (avec Ander Audikana) chez Economica (2017).



Quelles sont les limites du télétravail ?

Le télétravail permet certes d'optimiser les heures. Mais, les rythmes de vie et de travail deviennent plus intensifs, car il n'y a plus de temps de transition. Moi-même, depuis la crise COVID-19, je n'ai jamais autant travaillé. J'enchaîne les visioconférences les unes après les autres.

Un autre effet non recherché est que le télétravail peut inciter les travailleurs à déplacer leur domicile encore plus loin de leur lieu de travail. J'ai pu le vérifier avec une grande entreprise de services du Canton de Genève, qui, pour des motivations liées à la transition énergétique, avait généralisé le clean desk et le télétravail. Il a été constaté qu'avec l'introduction du télétravail, le nombre total de kilomètres parcourus par les télétravailleurs était égal voire même supérieur qu'avant son introduction.

Quels pourraient être les effets positifs sur le territoire de pouvoir télétravailler loin de son entreprise ?

J'observe avec la crise du COVID-19 que des collègues de l'EPFL se trouvent dans leurs résidences secondaires et interagissent avec leurs étudiants. C'est un phénomène intéressant. On peut habiter dans une région reculée et y travailler à distance. Cela peut avoir comme effet que l'on redistribue la vie locale dans les territoires. Il y a des signes avant-coureurs : des vies dans des villages reprennent. Des télétravailleurs, faisant leur pause de midi dans leur commune de domicile, mangent à nouveau le plat du jour au restaurant, font quelques achats à l'épicerie, commandent leur sandwich à la boulangerie. Dans les villages dortoirs on y travaillera à nouveau. Pour un canton comme celui de Neuchâtel, il y a un potentiel indéniable à exploiter.

Quelle est votre appréciation de la mobilité dans le Canton de Neuchâtel ?

Le Canton de Neuchâtel est très bien relié à la métropole suisse (Genève, Lausanne, Bienne, Zurich). Au niveau ferroviaire, La Chaux-de-Fonds se trouve à une demi-heure de la Ville de Neuchâtel, le Locle encore davantage. C'est beaucoup. Le projet de liaison directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds est extrêmement important, car il permettra d'amarrer les Villes du Haut au système urbain suisse. A mon avis, c'est plus déterminant que la voie autoroutière, car plus on va loin, plus on va en train, pour des raisons de temps et de fatigue. La ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds sera donc un atout indéniable pour le Canton de Neuchâtel.



MARIN BUSINESS
CENTER

Un lieu exclusif pour vos rendez-vous d'entreprise

Séminaire, conférence ou concert, le Marin Business Center fait de votre événement un moment inoubliable. Tout proche de l'autoroute et de la gare, il est doté d'une salle de 140 places, d'un salon pour les réunions et d'un parking gratuit. Sans oublier ses technologies de pointe, son offre gastronomique exclusive et son équipe pour vous conseiller. Du menu de votre dîner à la décoration, nous nous chargeons de tout. Et si vous en profitez ?



Partenaire

école-club

MIGROS

BUSINESS SOUS CONFINEMENT

Découvrez comment certains de nos entrepreneurs affrontent la crise du coronavirus.

032-XPRESS, UN SERVICE DE LIVRAISON UNIFIÉ

En période de confinement, les sorties à l'extérieur sont limitées au strict minimum, pour le bien de tous. Bien sûr, les sorties au supermarché sont autorisées pour faire le plein de vivres, mais l'idée d'aller au supermarché en pleine période pandémique peut être effrayante, à juste titre, pour les personnes vulnérables et les personnes âgées.

Pour les aider, AK SA Taxicab a créé 032-Xpress pour livrer à domicile des courses alimentaires. Avec la collaboration de certains commerçants partenaires de la Ville de Neuchâtel et grâce à des prix subventionnés accordés par Taxicab, cette solution permet à de nombreux Neuchâtelois de se nourrir et de résoudre certains défis de la vie quotidienne, malgré les contraintes imposées par le confinement, la maladie ou l'isolement. Et surtout elle donne la possibilité aux commerçants, notamment les plus petits d'entre eux très durement touchés par la crise, de maintenir une activité malgré tout. Enfin, 032-Xpress n'est pas un service ponctuel et éphémère, mais une solution qui sera proposée dans la durée.

Pour plus d'informations :
admin@taxicab.ch

TOTEM DISTRIBUTEUR DE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE DÉVELOPPÉ PAR LEUTWILER SA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

La Suisse sort lentement du déconfinement et bon nombre de salarié-e-s retournent au travail. Les entreprises ont cependant l'obligation de respecter des mesures strictes pour la protection de la santé de leurs employé-e-s et client-e-s. Leutwiler SA, entreprise familiale située à Saint-Blaise, a développé un totem désinfectant en inox pour limiter la prolifération bactérienne.

Pour plus d'informations :
www.leutwilersa.ch



LE WEB : UNE VITRINE POUR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le 13 mars 2020, l'annonce tant redoutée par le commerce local est tombée : le Conseil fédéral décrète l'état d'urgence ce qui implique que seuls les commerces de première nécessité peuvent rester ouverts. Cette décision fait l'effet d'une bombe pour le commerce indépendant qui vit déjà une période compliquée avec le tourisme d'achat et le développement du e-commerce.

Alexandre Rognon, co-associé de Passion Vélo, est un de ces commerçants qui a décidé de prendre le contre-pied de cette situation exceptionnelle. Mars, avril et mai sont les trois plus gros mois de l'année pour le business de vélos. L'annonce ne pouvait pas plus mal tomber pour ce commerce qui durant cette période dispose d'un maximum de stock et d'un minimum de trésorerie. Il fallait donc trouver rapidement une solution !

Dès la première semaine, l'intégralité du stock de vélos du magasin est mis en ligne permettant, ainsi, de donner de la visibilité à ce commerce. Une communication importante est envoyée via réseaux sociaux et mailings. Les clients ont donc la possibilité d'acheter un vélo, en respectant évidemment toutes les mesures sanitaires en vigueur (distance sociale et paiement en ligne). Passion Vélo a eu une chance exceptionnelle de pouvoir garder son atelier ouvert, par lequel, les échanges ont pu subsister.

Finalement, la perte de chiffre d'affaires a été beaucoup moins importante que redoutée et les perspectives pour le secteur sont très réjouissantes. La mobilité douce est en plein essor et les magasins de vélos comptent bien en profiter. Aujourd'hui l'engouement est tel que le magasin sera limité par la capacité de ses fournisseurs pour les mois à venir. Alexandre Rognon est ravi de voir que les consommateurs reconsidèrent le commerce de proximité comme essentiel dans le paysage économique d'une région et espère que cette prise de conscience n'est pas que passagère.

A l'avenir, il ne souhaite pas particulièrement développer sa présence sur le web, la vitrine que son site lui apporte est suffisante à ses yeux. Il se réjouit surtout de revoir ses clients et a une pensée particulière pour P'tit Louis qui lui manquera mais qui continuera de l'accompagner par le logo qu'il a créé pour Passion Vélo.

Pour plus d'informations :
www.alexandrovelo.ch

Patricia Da Costa, Economiste CNCI

Nadia Garavaldi Liengme, Assistante de Direction CNCI,
Relations membres CNCI

Les pharmacies au cœur de la crise sanitaire

Emmanuela Daverio
Secrétaire patronale

C'est une des rares portes que l'on pouvait encore pousser, en bas de chez nous, au cœur du village ou du centre commercial éteint. Durant cette pandémie à peine croyable et terriblement anxiogène, les pharmacies ont été en première ligne.

Qu'elles soient médicales ou existentielles, c'est à la pharmacie que l'on se rend pour poser nos questions tandis que la menace plane sur notre santé. Au cœur de la tempête sanitaire Covid-19, les pharmaciens et leurs livreur-euses ont joué un rôle central, parfois au péril de leur santé. Selon pharmaSuisse, depuis le début de l'épidémie, le nombre de personnes ayant fait appel aux compétences des pharmacies a doublé.

S'ADAPTER RAPIDEMENT POUR PROTÉGER LES CLIENTS ET LE PERSONNEL

Rapidement, sans information concrète dans un premier temps, les pharmaciens ont dû établir leur propre plan de protection, aménager les espaces pour respecter la dorénavant célèbre distanciation sociale, réguler les flux de clients à l'entrée des officines, permettre aux clients de se désinfecter les mains, installer des protections en plexiglas pour que le personnel ne soit pas en contact direct avec la clientèle, adapter les plannings et augmenter l'efficacité des services de livraison devenus précieux. Philippe Bailly, pharmacien responsable de la pharmacie Bourquin à Couvet, n'a pas tardé à mettre ses troupes à l'abri dès qu'il a senti le danger s'approcher. « Personne n'était préparé à affronter une telle crise sanitaire, il a donc fallu faire preuve de réactivité et de vigilance en mettant en place des mesures contraignantes. Pour que cela fonctionne, l'adhésion de tout le personnel est indispensable. Mes collaborateurs ont fait preuve de courage et de professionnalisme en apprivoisant leurs craintes pour se mettre au service de la population ». Le pharmacien du Val-de-Travers est très reconnaissant : « je suis très fier de mon équipe ! ».

PÉNURIES : EXPLIQUER L'INEXPLICABLE

Les collaborateur-trices de la pharmacie ont dû faire preuve de force mentale pour rassurer les clients anxieux et rester stoïques face à l'incompréhension de la population quant à la pénurie de masques, de gels hydroalcooliques et de gants mais également de recommandations parfois contradictoires. Calme et diplomatie ont été les mots d'ordre pour canaliser et apaiser la colère de certains, tout en devant faire

face à sa propre peur de contracter la maladie ou de la transmettre à ses proches, particulièrement dans la première phase, avant que les directives concernant le processus de tri ne soient émises. Philippe Bailly le rappelle « les professionnels de santé peuvent être des vecteurs de la maladie, nous avons dû redoubler de prudence ».

« UN MOIS DE MARS DE FOLIE »

Philippe Bailly évoque un mois de mars 2020 qui restera marqué dans les annales. Le travail a été multiplié par 2 (mais pas le personnel), les livraisons à domicile ont été multipliées par 5. Selon le pharmacien, les ventes de médicaments ont augmenté de 40 à 60% en mars, contrairement à avril et mai qui sont restés stables par rapport à 2019. Le tourisme d'achat qui touche tous les commerces du Val-de-Travers, comme toutes les régions frontalières, a été interdit pendant la crise. La clientèle qui avait pour habitude de s'approvisionner en France est revenue dans les officines locales. Y restera-t-elle ? « La perte due au tourisme d'achat est difficilement quantifiable, elle se focalise principalement sur le paramédical. Il s'agit pour nous de trouver d'autres manières d'être compétitifs en proposant des offres inédites par exemple ou en favorisant la fidélisation ».

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

Le rôle du pharmacien est de conseiller, rassurer et vendre des médicaments mais dès le déconfinement Philippe Bailly en a également appelé à la responsabilité individuelle. « Nos gouvernants ont pris des mesures tenant compte des impératifs économiques et sanitaires. En tant qu'individu, nous ne devons pas oublier que respecter les mesures barrières c'est respecter les autres ».

LES INDISPENSABLES

Tandis que le monde se confinait, que la vie ralentissait pour une bonne partie de la planète, les pharmaciens à l'image de leurs homologues médecins et infirmier-ères entraient dans le tourbillon de ceux qui nous sont indispensables. Philippe Bailly est ému lorsqu'il évoque les gestes de reconnaissance de certains clients « j'ai reçu des témoignages extrêmement touchants ». Au Val-de-Travers la proximité d'un petit territoire favorise le relationnel et les liens tissés avec les clients étaient déjà présents avant la tempête mais le pharmacien remarque qu'ils se sont renforcés. En temps de crise, particulièrement de celles qui nous font craindre pour nos vies, les acquis apparaissent comme des privilèges. Un bon système de santé, des pharmacies ouvertes, achalandées et avec du personnel aux petits soins, sont en effet des privilèges.

Pour le pharmacien de Couvet, la frénésie dans l'officine a contrasté avec le calme de sa vie privée. « Sans possibilité de se divertir hors du cadre familial, l'occasion était belle de découvrir mes voisins et de mener une réflexion personnelle sur notre mode de vie consumériste, notre rapport à la nature et aux autres ».

Karen Allemann, Directrice de GastroNeuchâtel:

«*Consommez local et sortez dans les bars et restaurants!*»

Charles Constantin
Secrétaire patronal UNAM

Comment avez-vous apprécié les informations données au niveau fédéral et cantonal tout au long de la période du Covid-19?

Depuis le 13 mars, GastroNeuchâtel a été réactif suite aux diverses annonces reçues pour informer au plus vite ses membres. Régulièrement, nous leur avons envoyé des newsletters. Nous avons répondu à plus de 2500 appels. GastroNeuchâtel et hotelleriesuisse NE-JU ont aussi rencontré toutes les deux semaines (physiquement ou en visioconférence) le Conseiller d'Etat Karakash ainsi que le Service de l'emploi et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Quelles mesures de protection ont été introduites chez vos membres?

Selon les directives du Conseil fédéral, GastroSuisse a rédigé 9 pages de mesures pour protéger clients et collaborateurs lors de l'ouverture des établissements publics. Toutes les mesures sont contraignantes et coûteuses, en termes d'achats divers mais aussi en termes de rentabilité.

Comment se passent les contrôles organisés par le SCAV?

Le SCAV contrôle les mesures de protection. A ma connaissance, seuls trois établissements ont dû fermer (situation au 28 mai), le temps qu'ils se mettent aux normes. Pour un déconfinement dans la sérénité, tous les types de commerces doivent être traités avec équité. Mais surtout — et le maintien de l'ouverture de nos établissements en dépend — il faut que les clients respectent les distances et les règles imposées!

Qu'observez-vous dans le comportement des clients?

Les gens sont ravis de retourner dans les établissements publics et de regagner gentiment une vie sociale. Ils y retournent aussi pour soutenir les commerçants et c'est très encourageant.

En cette période, quelles sont les principales attentes de vos membres envers les autorités?

GastroNeuchâtel invite toutes les Communes neuchâteloises à élargir les terrasses et à supprimer la taxe idoine pour l'année 2020. Certaines communes ont aussi offert des loyers commerciaux et supprimé d'autres taxes. Nous encourageons les communes n'ayant encore rien entrepris dans ce sens à s'en inspirer. Un locataire aidé aujourd'hui est un locataire de moins à remplacer demain!

Un dernier appel du cœur de Gastro- Neuchâtel?

Je profite de la tribune offerte pour dire ceci: «N'oubliez pas de prendre soin de vous et de consacrer du temps à vos proches. Restez vigilants! La vie n'est plus la même qu'avant! Consommez local et sortez dans les bars et restaurants! Bel été à tous!»



unam.ch
les arts & métiers neuchâtelois

Le projet «Au cœur de la proximité, l'UNAM» retenu par le canton!

L'appel à projets ECOPROX lancé par le Conseil d'Etat a généré le dépôt de 75 dossiers pour dynamiser le commerce de proximité et promouvoir la consommation locale. 13 projets seront soutenus, dont le projet «Au Cœur de la proximité, l'UNAM». Une plateforme sera mise en ligne. L'objectif sera de présenter 1000 entreprises des arts et métiers neuchâtelois. Des PME neuchâteloises qui «ont du boulot», c'est important pour l'emploi, pour les apprentis et pour les caisses publiques. La plateforme permettra aussi de sélectionner les entreprises formatrices. Enfin, ce portail sera destiné aux collectivités publiques (Etat, communes), aux entités para-étatiques, aux autres entreprises (sociétés internationales, sous-traitants, prestataires de services) et aux citoyens neuchâtelois.

Plus d'informations sur
www.unam.ch/economie-de-proximite



Des solutions pour tous vos projets

Saint-Blaise
Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds
Le Locle / La Brévine
Chézard-St-Martin

www.fluckigersa.ch

Pour notre courant vert: **Sun Valley** – L'énergie électrique 100% photovoltaïque de proximité



Av. Léopold-Robert 75
2300 La Chaux-de-Fonds

Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel

 www.leitenberg.net

A. Buthey

Maîtrise **PEINTURE** fédérale

la qualité mène à la marque

Il y a plus de mille mots
pour décrire les couleurs

blet

comme le Covid-19

Vive le déconfinement !

abutheypeinture.ch 032 731 06 66 abuthey@bluewin.ch

MICHELLE VOSER

DIRECTRICE, INFOSUISSE, INFORMATION HORLOGÈRE ET INDUSTRIELLE

Société coopérative, La Chaux-de-Fonds, spécialiste en propriété intellectuelle et enquêtes commerciales

Nadia Garavaldi Liengme

Assistante de Direction CNCI, Relations membres CNCI

Votre entreprise en une phrase ?

Nous conseillons les entreprises pour enregistrer, gérer, défendre et valoriser leurs marques, designs et inventions par un conseil sur mesure.

Quelle est la véritable protection qu'offre la détention d'une marque, d'un design ou d'un brevet ? Est-ce que cela en vaut toujours la peine si on considère la complexité des démarches et des coûts qui y sont attachés ?

Au premier abord, tout peut effectivement paraître complexe lorsque l'on souhaite protéger un droit de propriété intellectuelle, surtout si les démarches sont entreprises sans l'aide d'un spécialiste en propriété intellectuelle. Recourir à un spécialiste permet d'évacuer la lourdeur de certaines procédures administratives et de rationaliser sa protection.

Sur le fond, que ce soit un brevet, une marque ou un design, la finalité est identique : il s'agit d'obtenir un monopole d'utilisation sur une innovation. C'est un véritable investissement. Une fois enregistré, ce droit entre dans le capital de l'entreprise.

Quels sont les facteurs à considérer avant d'entreprendre des démarches ?

Déjà, évaluer s'il s'agit bien d'une innovation et qu'elle soit enregistrable. Ensuite, se poser la question de savoir où et comment on veut que l'innovation soit protégée. Avant de déposer, des questions essentielles doivent encore être résolues : Pour quels produits/services une marque sera-t-elle utilisée ? Faut-il déposer une marque sous la forme verbale ou combinée ? Quelle partie du design renferme la nouveauté ? Comment doivent être rédigées les revendications de l'invention ? Toutes ces questions se traitent avec le spécialiste.

Combien coûte une protection ?

Le budget d'un dépôt dépend principalement des territoires sur lesquels on envisage obtenir la protection. Pour un dépôt de marque ou de design en Suisse, le budget oscille entre CHF 1'000.- et 1'500.-, taxes, honoraires et frais compris. Pour un dépôt de brevet, nous estimons qu'il faut compter 4 à 5 fois ce montant.

Au regard des durées de protection, il s'agit d'investissements intéressants. Un enregistrement de marque est valable 10 ans, il est renouvelable. Pour un dépôt de design la protection dure 5 ans, renouvelable jusqu'à un total de 25 ans et pour le brevet, pour lequel il faut payer des annuités dès la 4^{ème} année, l'exclusivité peut durer 20 ans. Dans ces deux derniers cas, le droit tombe dans le domaine public après l'expiration du délai, l'idée étant de stimuler l'innovation.

Si ces droits doivent être déployés sur le plan international, les coûts peuvent rapidement prendre l'ascenseur, c'est pourquoi il est utile de déterminer avec un(e) spécialiste ce qui est véritablement nécessaire.

Quel est le meilleur conseil que vous pouvez donner à un inventeur ou à un entrepreneur ?

De se protéger. D'abord, pendant la phase créative, se protéger de toute divulgation en concluant des accords de confidentialité avec ses interlocuteurs. Dans certains domaines, la nouveauté est primordiale et une divulgation prématurée pourrait être catastrophique. Ensuite, de se renseigner sur les possibilités de faire protéger son invention, et sur les pièges à éviter. Souvent, nos clients sont surpris des délais sur lesquels il faut compter avant d'obtenir une protection. Il faut s'y prendre suffisamment tôt. Le même conseil s'applique à un entrepreneur qui souhaite utiliser une marque pour lancer un nouveau produit ou service sur le marché. Quelles que soient l'activité, la taille et l'âge de

sa société, tout entrepreneur désirent éviter les risques liés à une protection insuffisante ou inadaptée, devrait s'enquérir des conseils d'un spécialiste pour évaluer sa situation.

Qui sont vos clients ?

Des entrepreneurs indépendants, des PME, établis en Suisse et à l'étranger, la majorité d'entre eux actifs dans la région de l'Arc jurassien.

Infosuisse est une société coopérative plus que centenaire. Nos services sont ouverts à tous. A l'origine, la coopérative a été constituée par des industriels du secteur horloger, et nous gardons un ancrage dans ce secteur. Toutefois, la propriété intellectuelle étant l'affaire de tous, notre clientèle s'est largement diversifiée et nous conseillons désormais aussi bien des producteurs de spiritueux et d'alcool, des chocolatiers, des assureurs, des fabricants d'outils chirurgicaux que des artistes, des graphistes, des torréfacteurs ou l'industrie textile.

Quel est l'impact de la digitalisation, en particulier de la Blockchain, sur la propriété intellectuelle ?

En théorie, elle offre de nombreuses perspectives, mais pour l'instant, cet impact est mesuré. Il consiste surtout dans la digitalisation des registres, dans l'informatisation des interactions avec les différents offices, mais nous voyons aussi poindre les automatismes de l'intelligence artificielle dans des outils de recherche, des bases de données. Cette évolution est fascinante et nous devons la maîtriser.

Quant aux Blockchains, nous observons tout d'abord qu'elles font déjà l'objet de nombreux brevets. Pour ce qui est de leur application future, il pourra être intéressant de retracer de manière immuable chaque composante d'un droit en utilisant un système doté d'une même technologie pour toutes les administrations officielles. Mais nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

Quelques mots pour conclure

Un message destiné aux startups : nous avons une offre spéciale pour vous ! Venez nous voir pour discuter de votre propriété intellectuelle, sans engagement.




CAVES DE
CHAMBLEAU
COLOMBIER • NEUCHÂTEL
www.caveschambleau.ch



**NEVER STOP
LEARNING!**

COURS EN LIGNE
COURS EN SALLE DÈS LE 8 JUIN
WWW.FSRM.CH



Du soleil DANS VOTRE VIE

un gain immédiat
SANS INVESTISSEMENT



DEMANDEZ UNE OFFRE
pour une installation photovoltaïque
SANS INVESTISSEMENT PROPRE

viteos

toutes vos énergies

*Offre valable sous certaines conditions (>400m²)



CHANGEMENT DE DATE

01.09

ASSEMBLEE GENERALE CNCI

17:00

Patinoire du Littoral, Neuchâtel

11.06

**FORMATION EXPORT
EN LIGNE**

**Formalités douanières
et notions de l'origine
du produit**

13:30 - 16:60

Formation en Webinaire

03.09

FORMATION EXPORT

**L'origine non-préféren-
tielle, certificats et
attestations d'origine**

13:30 - 16:30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

15.09

FORMATION EXPORT

Les Incoterms 2020

09:00 - 17:00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

23.06

FORMATION EXPORT

**Le Carnet ATA,
exportation temporaire
de marchandises**

13:30 - 16:30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

08.09

FORMATION EXPORT

**Accords de libre-échange,
statut d'exportateur agréé**

09:00 - 17:00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

27.10

FORMATION EXPORT

**Optimiser un département
import-export « régimes
douaniers - taxes - simpli-
fication des déclarations
- organisation interne à
l'entreprise »**

13:30 - 17:00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel



Gestion de fortune
Conseil en investissements

20 ans de challenges
et de passion.



INVESTMENTS

Neuchâtel-Genève: www.xoinvestments.ch

La facture QR est là !

Votre banque vous a demandé de nous appeler.
Qu'attendez-vous ?

0848 27 37 87

